

N/REF : 27/01/2026 13H51 C:009458 I:14595

GRUEL FRANCOISE

V/Appel du Mardi 27/01/2026 a 13H51

**13 RUE DES ORMEAUX
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 13 ORMEAUX
13 RUE DES ORMEAUX
35000 RENNES

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 13 RUE DES ORMEAUX - MME GRUEL 06 33 19 22 42

MOTIF : SUITE REMPLACEMENT RÉSERVOIR, FUITE AU NIVEAU DU ROBINET WC

Donneur d'ordre : Mme F GRUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 28/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REEMPLACEMENT ROBINET D'ARRET WC
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 29/01/26 a 08H51 Mme F GRUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 29/01	4	72,01	72,01
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	4	42,48	42,48
1,00	Robinet(s) d'arret de chasse d'eau	4	11,54	11,54
TOTAL H.T.				126,03
T.V.A. a 10,00%				12,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>138,63</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.